

## « Attribut » et « Prédicat » dans les grammaires françaises et italiennes, 17<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles.

### Section 15 : Histoire de la linguistique et de la philologie. Bérengère Bouard et Alessandra Mosca.

Dans cette communication, nous nous interrogerons sur la signification et la circulation des notions et des termes d'« attribut » et de « prédicat » dans les grammaires françaises et italiennes du 17<sup>ème</sup> siècle au 19<sup>ème</sup> siècle, en nous intéressant en particulier à leur utilisation dans l'analyse de la proposition.

Le *kategorema* est utilisé par Aristote et les Stoïciens pour décrire la structure de l'énoncé (avec un sens différent), mais chez Apollonius comme chez Priscien, « fondateurs de la syntaxe » (Colombat, 1999, 394), on ne retrouve pas la notion (pourtant conservée dans le domaine dialectique, Baratin, 1989, 231). Priscien définit en effet l'*oratio perfecta* comme l'association entre un nom exprimant la substance et un verbe exprimant l'accident (Baratin 1994, 50, 72), évacuant le prédicat. Le terme latin *praedicatum* semble alors se spécialiser pour le domaine logique, les grammairiens utilisant celui d'*appositum* (Libera et Rosier, 1992, Rosier, 1994).

Dans la grammaire française, le terme d'attribut se généralise à partir de la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal (1660) dans laquelle les Messieurs identifient comme point de départ de l'analyse grammaticale la proposition, représentée ainsi : sujet – verbe substantif « être » - attribut, ce qui implique d'une part, la décomposition de tous les autres verbes (dits « adjectifs ») à l'aide du verbe substantif « être », premier et essentiel, d'autre part l'identification de l'attribut à l'adjectif comme dans « la terre est ronde » (1660, 28-29) ou au participe présent du verbe décomposé comme dans « Pierre lit », équivalent à « Pierre est lisant ». Le terme d'« attribut » intègre alors le métalangage des grammairiens du français et reçoit deux principales acceptions : soit il devient synonyme de groupe verbal comme chez Dumarsais (1729, 458) où il inclut le verbe et un constituant complément (appelé « déterminant » ou « adjoint » chez Dumarsais), soit il désigne spécifiquement le participe ou l'adjectif - après un verbe de type état- comme chez De Vallange (1721, 200), De Villaire (1749, 13) ou Boinvilliers (1802, 47). Les cas de double emploi sont nombreux et témoignent des tentatives d'infléchissement du modèle propositionnel attributif vers un modèle transitif. Par ailleurs, même si la définition du verbe est discutée (par Girard en 1747 par exemple), l'assimilation de tout verbe à une forme composée du verbe substantif et de l'attribut se transmet de façon stable (au moins jusqu'à la première nomenclature grammaticale officielle en 1910), sous différentes expressions : verbe abstrait/concret (Beauzée, 1767), verbe d'état (Condillac, 1775), attribut composé/combinaison (Boinvilliers, 1802), et l'étiquette de « verbe attributif » ne s'impose qu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, en parallèle d'une clarification des classes de verbes et de la mise en place de typologies des compléments, encore instables (Boniface en 1829 parle par exemple de « complément attributif »).

Mais en fait la France, berceau même de ce terme imposé par Port-Royal, fait figure d'exception dans le panorama européen où les termes *attribute*, *Attribut*, etc. ne traduisent pas l'attribut mais l'épithète et où ce sont les termes de *predicate*, *Prädikat* qui désignent l'attribut (voir notamment Almeida et Maillard, 2001, qui comparent le français à l'allemand, au portugais, à l'anglais et au grec et essaient de fournir une explication étymologique de ces oppositions terminologiques). L'italien se rapproche de ces traditions européennes : l'*attributo* n'est qu'un faux ami, et c'est le *predicato (nominale)* qui désignent en fait ce qu'en français on appelle « attribut ». Cela implique toute une série d'oppositions terminologiques (attribut du sujet/*complemento predicativo del soggetto*, verbes attributifs/*verbi copulativi*, etc.) qui nous invitent à fouiller dans l'histoire de ces termes et des concepts qui les régissent.

Le terme *attributo* fait son apparition en 1771, grâce à Francesco Soave qui publie la première *Grammatica ragionata*, explicitement inspirée de Port-Royal. Dès sa première formulation, la définition de l'*attributo* semble s'éloigner sensiblement de celle qui avait été consacrée par la tradition française : l'« attributo » est « il nome della qualità » qui est attribué au sujet et il est immédiatement assimilé à l'« aggettivo » (« Tutti i verbi, eccettuato il verbo *essere*, contengono in sé oltre all'affermazione anche un aggettivo, che vien poi ad essere l'attributo della proposizione » (Soave 2001 [1771] : 78)). Ce rapprochement se justifie assez facilement par l'analyse grammaticale de la proposition-jugement de Port-Royal : la décomposition de tout verbe en *être+participe présent* génère, chez les grammairiens italiens comme chez les français, plusieurs interprétations possibles ; mais la langue italienne opte presque naturellement pour l'identification de l'attribut résultant de ce type d'analyse avec un adjectif, puisqu'en italien le participe présent n'est en fait désormais qu'un adjectif verbal, son emploi verbal étant rare. Dans les grammaires italiennes des siècles suivants (19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>), par glissement, le terme *attributo* est employé pour

désigner uniquement l'adjectif en fonction d'épithète et non pas le groupe verbal, alors que le terme *predicato (nominale)* est récupéré pour désigner l'attribut (opposé au *predicato verbale* qui indique en revanche les groupes verbaux avec des verbes non attributifs : *Pietro è simpatico* [PN] / *Pietro legge* [PV]).

Qu'est-ce qui explique cette différence d'exploitation de deux notions, de sens proche et disponibles depuis l'Antiquité gréco-latine, entre la grammaire française et la grammaire italienne (représentative sur ce point des autres pays européens)? Nous tenterons d'apporter des réponses ayant trait à l'histoire externe : la séparation de la Logique et de la Grammaire, la réception tardive de la grammaire raisonnée en Italie pour des causes historiques que nous illustrerons (Stella, 2006, Brizzi, 1985), l'essor de la grammaire comparée allemande (Diez, 1836-1844), l'essoufflement du mouvement de la grammaire générale et l'essor de la grammaire scolaire en France au 19<sup>ème</sup> siècle (Chervel, 2008), et à l'histoire interne : l'agencement des concepts et des termes dans chacun des systèmes grammaticaux en question, la filiation maître/élève, la déconstruction du modèle propositionnel port-royaliste attributif, l'émergence de la fonction « complément » (Chevalier, 1968).

### **Bibliographie primaire**

- Arnauld, Antoine, Lancelot, Claude (1660), *Grammaire générale et raisonnée*, Paris : Le Petit.
- Beauzée, Nicolas (1767), *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, 2 vol.
- Boinvilliers, Jean-Étienne-Judith (1802), *Grammaire raisonnée ou Cours théorique et analytique de la langue française*, Paris : Barbou.
- Boniface, Alexandre (1843 [1829]), *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain.
- Condillac, Etienne Bonnot, Abbé de (1775), *Cours d'Etudes pour l'instruction du Prince de Parme, tome I Grammaire, tome II Art d'écrire et de raisonner*, Parme : Imprimerie royale.
- Du Marsais, César Chesneau (1729-1756), *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, Douay-Soublin F. éd., Paris : Fayard, 1987.
- Girard, Abbé Gabriel (1747), *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris : Le Breton, 2 vol.
- Soave, Francesco (1771), *Grammatica ragionata della lingua italiana*, Parma: Fratelli Faure (éd. S. Fornara, Pescara : Libreria dell'Università editrice, 2001).
- Vallange, de (1721 [1719]), *Grammaire françoise raisonnée*, Paris : Cl. Jombert et al.
- Villaire, Sauvage de (1749), *Abrégé de la grammaire françoise*, Paris : G.Desprez et P.-G. Cavelier.

### **Bibliographie secondaire**

- Almeida, Maria-Elisete, Maillard, Michel (2001), "Divergences français/portugais dans le métalangage grammatical et recherche de nouvelles convergences européennes", in B. Colombat et M. Savelli, *Métalangage et terminologie linguistique*, Louvain : Peeters, p. 915-930.
- Brizzi, Gian Paolo (1985), *Il Catechismo e la grammatica. I. Istruzione e controllo nell'area emiliana e romagnola nel '700*, Bologna : Il Mulino.
- Colombat, Bernard (1999), *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théories et pédagogie*, Grenoble : ELLUG.
- Baratin, Marc (1989), « Les difficultés de l'analyse syntaxique », dans Auroux, Sylvain (dir.) *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, Liège : Mardaga, p. 228-242.
- (1994), « Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins », *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage* 10, p. 49-79.
- Chervel, André (2008), *Histoire de l'enseignement du français du XVIIème au XXème siècle*, Retz, coll. « les usuels ».
- Chevalier, Jean-Claude (2006 [1968]), *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, Paris : Champion (première édition, Genève : Droz).
- Diez, Friederich Christian (1836-1844), *Grammatik der romanischen Sprachen*, 3 vol., Bonn : E. Weber.
- Libera, Alain de, Rosier, Irène (1992), « Construction et correction des énoncés », dans Auroux, Sylvain (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, Liège : Mardaga, p. 159-178.
- Rosier, Irène (1994), « L'introduction des notions de sujet et de prédicat dans les textes latins », *Archives et documents de la SHESL* 10, p. 81-119.
- Stella, Pietro (2006), *Il Giansenismo in Italia, 1, 2*, Roma : Storia e letteratura.